

FABRIQUE D'EGLISE

Fabrique d'église Sainte-Barbe
à Flénu

Numéro de Fabrique : 85006

Numéro d'entreprise : 0211174344

BUDGET POUR L'EXERCICE 2021

Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de Mons, le *17 septembre 2020*.....

Le Secrétaire,
FINET Pierre



Le Président,
DE SAEDELEER Luc



Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le

Reçu à l'Administration Communale de Mons, le *17/09/2020*.....

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,



FABRIQUE D'ÉGLISE FABRIQUE D'ÉGLISE SAINTE-BARBE

à Flénu

Numéro BCE : 0211174344

ADRESSE OFFICIELLE DU SIÈGE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nom de la Fabrique	FABRIQUE D'ÉGLISE Fabrique d'église Sainte-Barbe
Rue et n°	Avenue du Champ de Bataille, 309
Code postal et localité	7012 Flénu
Téléphone / GSM	0475/58.76.68
Adresse mail	guy.fernez@skynet.be

COORDONNÉES DES MEMBRES

Président du Conseil

Nom et prénom	Monsieur Luc DE SAEDELEER
Rue et n°	Résidence des Agasses, 69
Code postal et localité	7012 Flénu
Téléphone / GSM	0474010248
Adresse mail	ludesa53@gmail.com

Secrétaire du Conseil

Nom et prénom	Monsieur Pierre FINET
Rue et n°	Rue Lloyd George, 29
Code postal et localité	7012 Jemappes
Téléphone / GSM	065/82.24.80
Adresse mail	pierre.finet55@hotmail.be

Trésorier

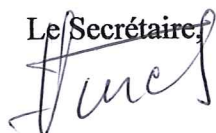
Nom et prénom	Monsieur Guy FERNEZ
Rue et n°	Avenue du Champ de Bataille, 70
Code postal et localité	7012 Jemappes
Téléphone / GSM	0475/58.76.68
Adresse mail	guy.fernez@skynet.be

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

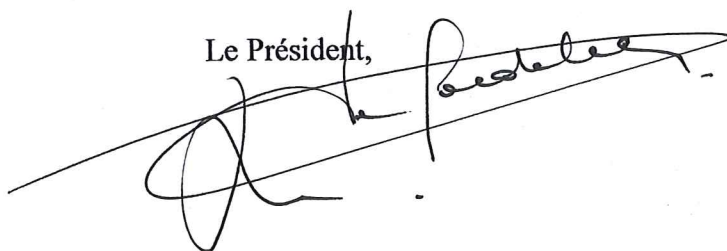
ADRESSE OFFICIELLE

Fait le 26/09/2020 à Flénu

Le Secrétaire,



Le Président,



CALCUL DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT PRÉSUMÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIF		PASSIF	
Boni du compte pénultième (2019)	90.618,73	Déficit du compte pénultième (2019)	
Boni du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00	Déficit du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2020)		Crédit inscrit à l'article 20 des recettes du budget précédent (2020)	71.580,17
TOTAL A	90.618,73	TOTAL B	71.580,17
BONI PRÉSUMÉ : (A-B)	19.038,56	MALI PRÉSUMÉ : (B-A)	

Si A est plus élevé que B, la différence constitue un "Boni présumé"
à inscrire à l'article 20 des Recettes

Si B est plus élevé que A, la différence constitue un "Mali présumé"
à inscrire à l'article 52 des Dépenses

OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Motif des changements proposés

- **Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.**

- **Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème).**

- **Justification des travaux d'entretien.**

- **Justification des travaux extraordinaires.**

RECETTES DE LA FABRIQUE

NATURE DES RECETTES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Allocations inscrites au budget de 2021 par la Fabrique 3	Allocations modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES				
Recettes ordinaires				
1. Loyers de maisons	4.200,00	4.200,00		
2. Interv.s.Charge	1.024,30	600,00		
3. Remboursement de Tiers				
4. Rentes foncières (argent)				
5. Rentes en nature				
6. Revenus de fondations				
7. Collecte Tronc Fabrique	301,70	100,00		
8. Intérêts Placement à Term				
9. Intérêts en rentes Etat				
10. Intérêts Caisse d'Epargne				
11. Recettes diverses	100,00	100,00		
12. Location Eglise pour Concerts				
13. Indemnités Assurances	2.490,51			
14. Produits des chaises	236,00	472,00		
15. Produits des troncs	162,00	324,00		
16. Droits inhum. et mariages	1.020,00	700,00		
17. Supplément communal	22.488,78	16.190,41	16.190,41	
18. Autres recettes ordinaires				
18a. Quote-part trav. ONSS	940,35	3.766,59		
18b. Précompte profess. retenu				
18c. Location Cabine Electriqu	7,44	7,44		
18d. Locat Clocher pour antenn	13.145,62	12.000,00		
18e. Intérêts Banque				
Total CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	46.116,70	38.460,44	38.460,44	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES				
Recettes extraordinaires				
19. Boni exercice précédent	87.529,00			
20. Boni présumé exercice précédent		19.038,56	19.038,56	
21. Emprunts				
22. Vente de biens				
23. Remboursement de capitaux				
24. Donations, legs				
25. Subsidés extr. commune				
26. Subsidés extr. Province				
27. Subsidés extraord. R.W.				
28. Autres				
28a. Solde subside ordinaire				
28b. Solde subside extraord.				
28c. Indemnité Assur.Trav.Extr				
28d. Recettes extraordinaires				
Total CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	87.529,00	19.038,56	19.038,56	
RECAPITULATION				
CHAPITRE I - RECETTES ORDINAIRES	46.116,70	38.460,44	38.460,44	
CHAPITRE II - RECETTES EXTRAORDINAIRES	87.529,00	19.038,56	19.038,56	
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES	133.645,70	57.499,00	57.499,00	

CALCUL DE L'EXCÉDENT OU DU DÉFICIT PRÉSUMÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIF		PASSIF	
Boni du compte pénultième (2019)	90.618,73	Déficit du compte pénultième (2019)	
Boni du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00	Déficit du budget précédent (2020) (après MB éventuelle)	0,00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2020)		Crédit inscrit à l'article 20 des recettes du budget précédent (2020)	71.580,17
TOTAL A	90.618,73	TOTAL B	71.580,17
BONI PRÉSUMÉ : (A-B)	19.038,56	MALI PRÉSUMÉ : (B-A)	

Si A est plus élevé que B, la différence constitue un "Boni présumé"
à inscrire à l'article 20 des Recettes

Si B est plus élevé que A, la différence constitue un "Mali présumé"
à inscrire à l'article 52 des Dépenses

OBSERVATIONS ET EXPLICATIONS DU CONSEIL DE FABRIQUE

Motif des changements proposés

- **Justification des dépenses reprises aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième.**

- **Justification des dépenses reprises aux articles 16 à 26 : base horaire (en 40ème).**

- **Justification des travaux d'entretien.**

- **Justification des travaux extraordinaires.**

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agréé 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE I - DEPENSES				
Objets de consommation				
1. Pain d'autel	155,34	250,00		
2. Vin	109,34	200,00		
3. Cire, encens, chandelles	261,84	350,00		
4. Huile pour lampe ardente				
5. Eclairage	705,94	1.200,00		
6. Autres				
6a. Combustible chauffage	2.952,25	3.500,00		
6b. Eau	611,02	330,00		
6c. Photocop. s/lect. messe				
6d. Décoration florale	188,00	140,00		
Entretien du mobilier				
7. Entretien ornements		135,00		
8. Entretien meubles église		150,00		
9. Blanchissage du linge		160,00		
10. Nettoyement église		100,00		
11. Autres				
11a. Matériel d'entretien		220,00		
11b. Entretien abord église, chapelle		250,00		
11c. Loyer chapelle				
11d. Brosses, produits d'entretien				
11e. Autres				
Autres frais nécessaire à la célébration du culte				
12. Achat ornements et vases		400,00		
13. Achat meubles & ustensile		700,00		
14. Achat linge d'autel		200,00		
15. Achat livres liturgiques	77,40	500,00		
Total CHAPITRE I - DEPENSES	5.061,13	8.785,00		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES				
Gages et traitements				
16. Traitement brut clerc				
17. Traitement du sacristain	5.703,56	5.822,69		
18. Trait.rempl.Sacrist				
19. Traitement de l'organiste	4.684,38	4.888,90		
20. Sacristain Remplaçant	462,92	700,00		
21. Traitement enfants choeur				
22. Rémunération Bénévoles	70,00	250,00		
23. Frais Déplacement du Pers	64,25	120,00		
24. Prestations Intérimaires				
25. Travailleurs ALE				
26. Traitement nettoyeuse	2.730,64	3.099,17		
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	13.715,75	14.880,76		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
REPORT Chapitre 2 - Dépenses ordinaires	13.715,75	14.880,76		
Réparations d'entretiens				
27. Entr. et répar. église	852,05	1.000,00		
28. Entr. et répar. sacristie		1.000,00		
29. Entr. et répar. paratoner				
30. Entr. et rép. presbytère	2.585,71	5.000,00		
31. Entr.rép.sonorisation	154,00	500,00		
32. Entr. et répar. orgue		1.000,00		
33. Entr. et répar. cloches	279,95	500,00		
34. Entr. et répar. alarme	333,43	400,00		
35. Entr. Et répar. Des extincteurs	276,87	300,00		
35a. Entr.et rép app.chauffage	5.573,65	750,00		
35b. Entr. et rép. extincteur		700,00		
35c. Entreti,réparat mur jard		500,00		
35d. Mise en conformité sécuri		350,00		
Dépenses diverses				
36. Suppl. traitement curé				
37. Suppl. traitement vicaire				
38. Indemnité prêtre habitué				
39. Honoraires prédicateurs		120,00		
40. Abon. à Eglise de Tournai	244,00	244,00		
41. Remise allouée trésorier	460,00	324,80		
42. Maintenance Informatique		30,00		
43. Acquit ann. messes, etc..				
44. Intérêts des capitaux dus				
45. Papiers, plumes, encres	333,94	300,00		
46. Frais de correspondance	20,80	130,00		
47. Contributions				
48. Assurance incendie	5.966,82	7.500,00		
49. Fonds de réserve				
50. Autres dépenses ordinaires				
50a. Charges sociales versées	4.800,31	10.180,19		
50b. Précompte profess. versé				
50c. Avantages sociaux bruts	1.664,12	1.680,25		
50d. Ass.Responsabilité Civile	103,56	200,00		
50e. Assurance Loi	98,37	120,00		
50f. Ass. R.C. objective		122,00		
50g. Médecine du Travail	373,95	485,00		
50h. SABAM	50,60	55,00		
50i. Charge Emprunt				
50j. Frais Banque	55,96	85,00		
50k. Taxe Repobel sur rémunér	22,00	22,00		
50l. Assurance Vol		235,00		
50m. Autres dépenses ordinaires				
Total CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	37.965,84	48.714,00		

DÉPENSES DE LA FABRIQUE

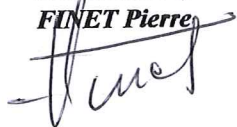
NATURE DES DEPENSES 1	Sommes portées au compte de 2019 2	Crédits alloués au budget de 2021 par la Fabrique 3	Crédits modifiées par	
			l'Organe Représentatif agrée 4	Le Conseil communal 5
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
Dépenses extraordinaires				
51. Déficit exercice précédent				
52. Déficit présumé exercice précédent				
53. Placement de capitaux				
54. Grosse réparation chauffage				
55. Fond Eglise Côté Droit				
56. Peint. Nef Central, jubé				
57. Nef latérale gauche				
58. Fond Eglise Côté Gauche				
59. Nef Latérale Droite				
60. Réparation clocher				
61. Autres dépenses extraord.				
62. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62a. Dép.ord. exerc. antérieur				
62b. Dép. Sinistre				
62c. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
62d. Dépenses ordinaires relatives à un exercice antérieur				
63. Dépenses extraordinaires relatives à un exercice antérieur				
63a. Dép.extra.exerc.antérieur				
63b. RBTChargesEPT2008FE79048				
Total CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00		

RECAPITULATION				
CHAPITRE I - DEPENSES	5.061,13	8.785,00		
CHAPITRE II - DEPENSES ORDINAIRES	37.965,84	48.714,00		
CHAPITRE II - DEPENSES EXTRAORDINAIRES	0,00	0,00		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES	43.026,97	57.499,00		

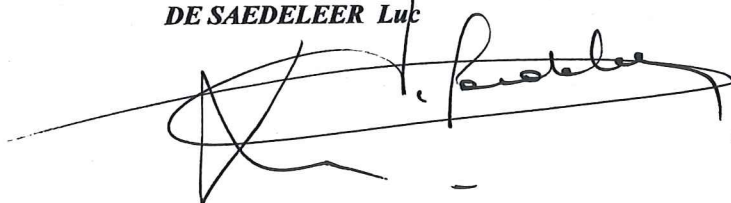
RECETTES	133.645,70	57.499,00		
DÉPENSES	43.026,97	57.499,00		
EXCÉDENT	90.618,73	0,00		

Ainsi dressé et approuvé en séance du Conseil de Fabrique, à Flénu, le 16/09/2020

Le Secrétaire,
FINET Pierre

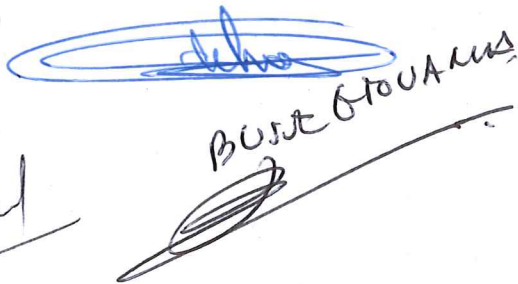


Le Président,
DE SAEDELEER Luc



Les autres Membres,



Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église Fabrique d'église Sainte-Barbe de Flénu

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 36, 37, et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du, le trésorier a élaboré le projet de budget, pour l'exercice 2021 ;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire, qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice prochain et que les allocations prévues dans les articles de dépenses sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice

ARRETE :

Article 1^{er}: Le budget de la Fabrique d'église, pour l'exercice 2021, est arrêté par⁸..... voix pour,⁰..... voix contre et⁰..... abstentions comme suit :

Recettes ordinaires totales	38.460,44 €
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	16.190,41 €
Recettes extraordinaires totales	19.038,56 €
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0,00 €
- dont un excédent présumé de l'exercice courant de :	19.038,56 €
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	8.785,00 €
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	48.714,00 €
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00 €
- dont un déficit présumé de l'exercice courant de :	0,00 €
Recettes totales	57.499,00 €
Dépenses totales	57.499,00 €
Résultat comptable	0,00 €

Art 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément

- Au Conseil communal de la Commune de Flénu ;
- A l'Organe représentatif du culte reconnu. Diocèse de Tournai.

Art 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires
- un tableau prévisionnel de l'évolution des charges salariales
- un état détaillé de la situation patrimoniale
- un tableau des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires

- un relevé des célébrations culturelles privées prévues avec les tarifications d'application.

Raison d'être de la non transmission de certaines pièces justificatives :

Le Secrétaire	FINET <i>[Signature]</i>		
Le Trésorier	(JP DELVEST, FF)		
Le Président	<i>DE SAELEBEA</i> <i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
Autre membre présent	CARLENS NIDDAI		
Autre membre présent	Pictol Chukun	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

MOULARD Luce

BUSI GIOVANNI

Royh Newel

[Signature]
[Signature]
[Signature]

PREVISION BUDGETAIRE 2021 17173 fab Eglise Sainte Barbe

I traitement de l'organiste									
rémunérations brutes									
399,42 €	1,02	407,41 €	12	4.888,90 €	art.19 dépenses				
II Traitement du sacristain									
rémunérations brutes									
475,71 €	1,02	485,22 €	12	5.822,69 €	art.17 dépenses				
III Traitement des nettoyeurs									
rémunérations brutes									
	1,02	- €	12	- €	art.26 dépenses				
				108%	- €				
253,20 €	1,02	258,26 €	12	3.099,17 €	art.26 dépenses				
				108%	3.347,10 €				
						TOTAL			13.810,76 €
IV Avantages sociaux									
a) organiste									
double pécule de vacances		399,42 €	92%	367,47 €					
prime de fin d'année		399,42 €		399,42 €					
b) sacristain									
double pécule de vacances		475,71 €	92%	437,65 €					
prime de fin d'année		475,71 €		475,71 €					
Montant total des avantages sociaux					1.680,25 €	art.50C dépenses			
						TOTAL			1.680,25 €
V Sécurité sociale									
1) quote part travailleur									
4.888,90 €	5.822,69 €	16.426,77 €	1.680,25 €	total	28.818,61 €	13,07%	3.766,59 €	art.18A recettes	
2) quote part patronale									
a) employés									
4.888,90 €	5.822,69 €	399,42 €	475,71 €		total	11.586,72 €	25,13%	2.911,74 €	
b) ouvriers									
16.426,77 €	108%	17.740,91 €				17.740,91 €	40,97%	7.268,45 €	
y compris 10,27% ONVA							TOTAL		10.180,19 €
Frais d'administration			35,00 €	12					420,00 €
TVA			420,00 €	21%					88,20 €
							DEPENSE TOTALE		26.179,40 €